

Puissance calorifique	Site	exigences	Zones à immissions excessives 1 (Plan des mesures)	Zones à immissions excessives 2 (hors Plan des mesures)	Hors zones à immissions excessives
$P \leq 70$ [kW]	Contrôle		En cas de plainte (OPair, A3 ch. 522)	En cas de plainte (OPair, A3 ch. 522)	En cas de plainte (OPair, A3 ch. 522)
	Filtre		Filtre obligatoire	Recommandé	Recommandé
	VLE		VLE OPair	VLE OPair	VLE OPair
	Suivi		Contrat d'entretien recommandé	Contrat d'entretien recommandé	Contrat d'entretien recommandé
$70 < P \leq 500$ [kW]	Contrôle		Contrôle périodique DGE	Contrôle périodique DGE	Contrôle périodique DGE
	Filtre		Filtre obligatoire	Filtre obligatoire	Recommandé
	VLE		$P \geq 250$ kW : 20 [mg/m ³] Poussières	VLE OPair	VLE OPair
	Suivi		Contrat d'entretien obligatoire	Contrat d'entretien obligatoire	Contrat d'entretien recommandé
$500 < P \leq 1000$ [kW]	Contrôle		Luft Union (annuel)	Contrôle périodique DGE	Contrôle périodique DGE
	Filtre		Filtre obligatoire	Filtre obligatoire	Filtre obligatoire
	VLE		VLE OPair	VLE OPair	VLE OPair
	Suivi		Filtre + Contrat d'entretien obligatoire	Filtre + Contrat d'entretien obligatoire	Contrat d'entretien recommandé
$P > 1000$ [kW]	Contrôle		Luft Union (annuel)	Luft Union (annuel)	Contrôle périodique DGE
	Filtre		Filtre obligatoire	Filtre obligatoire	Filtre obligatoire
	VLE		NO _x : 200 [mg/m ³]	VLE OPair	VLE OPair
	Suivi		Filtre + CO (+ NO _x)	Filtre + CO (+ NO _x)	Filtre

Contrôle : Organe procédant au contrôle périodique
 Filtre : Obligation ou recommandation d'installer un filtre à particule (ou un système permettant un rabattement équivalent des poussières)
 VLE : Valeurs limites d'émissions (VLE OPair = standard ou valeurs renforcées spécifiques)
 Suivi : Filtre = mesure en continu du fonctionnement du filtre
 CO = mesure en continu des concentrations de CO (éventuellement de NO_x)
 Contrat d'entretien = nécessite d'avoir un contrat d'entretien avec une entreprise spécialisée pour l'entretien et le contrôle de l'installations